

5 A 6 SOLLICITATIONS (HORS GROUPES) (durant tout le parcours)			
Infraction	Jockeys	Apprenti(e)s Jeunes-Jockeys	Gentlemen-Riders et Cavalières
1 ^{ère} infraction	150 euros au moins	2 jours au moins	4 jours au moins
2 ^{ème} infraction	1 jour au moins	4 jours au moins	8 jours au moins
3 ^{ème} infraction	2 jours au moins	6 jours au moins	12 jours au moins
4 ^{ème} infraction	4 jours au moins	8 jours au moins	16 jours au moins
Infractions suivantes	etc.	etc.	etc.
7 A 9 SOLLICITATIONS (HORS GROUPES) (durant tout le parcours)			
Infraction	Jockeys	Apprenti(e)s Jeunes-Jockeys	Gentlemen-Riders et Cavalières
1 ^{ère} infraction	6 jours au moins	8 jours au moins	12 jours au moins
2 ^{ème} infraction	8 jours au moins	12 jours au moins	16 jours au moins
3 ^{ème} infraction	10 jours au moins	16 jours au moins	20 jours au moins
4 ^{ème} infraction	12 jours au moins	20 jours au moins	24 jours au moins
Infractions suivantes	etc.	etc.	etc.
5 A 6 SOLLICITATIONS DANS LES COURSES DE GROUPE I - II – III (durant tout le parcours)			
Infraction	Jockeys	Apprenti(e)s Jeunes-Jockeys	Gentlemen-Riders et Cavalières
Infraction	2 jours au moins	4 jours au moins	4 jours au moins
La notion de récidive ne s'applique pas dans les courses de Groupe.			
7 A 9 SOLLICITATIONS DANS LES COURSES DE GROUPE I - II – III (durant tout le parcours)			
Infraction	Jockeys	Apprenti(e)s Jeunes-Jockeys	Gentlemen-Riders et Cavalières
Infraction	8 jours au moins	16 jours au moins	16 jours au moins
La notion de récidive ne s'applique pas dans les courses de Groupe.			
10 SOLLICITATIONS OU PLUS (durant tout le parcours) TOUTES COURSES			
Infraction	Jockeys	Apprenti(e)s Jeunes-Jockeys	Gentlemen-Riders et Cavalières
10 sollicitations	10 jours au moins	20 jours au moins	20 jours au moins
11 sollicitations	11 jours au moins	22 jours au moins	22 jours au moins
12 sollicitations	12 jours au moins	24 jours au moins	24 jours au moins
Infractions suivantes	etc.	etc.	etc.
COUDE LEVÉ AU-DESSUS DE LA LIGNE DE L'ÉPAULE (dès le 1^{er} coude levé durant tout le parcours)			
Infraction	Jockeys	Apprenti(e)s Jeunes-Jockeys	Gentlemen-Riders et Cavalières
1 ^{ère} infraction	Observations	Observations	Observations
2 ^{ème} infraction	150 euros au moins	1 jour au moins	1 jour au moins
3 ^{ème} infraction	1 jour au moins	2 jours au moins	2 jours au moins
4 ^{ème} infraction	2 jours au moins	4 jours au moins	4 jours au moins
Infractions suivantes	etc.	etc.	etc.
La sanction doit être doublée dans les courses de Groupe pour le coude levé.			
Toute sollicitation portée avec la cravache sur le cheval en lâchant la rêne doit être comptabilisée.			
Très important : doit être considérée comme 2^{ème}, 3^{ème}, ou 4^{ème} infraction (récidives), l'infraction renouvelée dans les 2 mois qui suivent la 1^{ère} infraction.			
Art. 161 : Tout jockey qui fait un usage inapproprié de sa cravache pour faire pénétrer son cheval dans la stalle de départ doit être sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour au moins. La sanction doit être doublée pour les apprenti(e)s / jeunes-jockeys et les gentlemen-riders et cavalières.			